

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S**

**SÉANCE DU 16 MARS 2026**

**DEPARTEMENT**

Haute-Garonne

De la commune de FLOURENS

**Nombre de conseillers**

En exercice 13

Présents 12

Procurations 0

Votants 12

L'an deux mille vingt-six, le 16 mars à 18h30

Le CCAS de cette commune, régulièrement convoqué,

S'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du CCAS de la Mairie

sous la présidence de Mme Marion RIVOIRE, Présidente.

Date de la convocation : 09/03/2026

Date d'affichage de la convocation : 09/03/2026

Date d'affichage de la délibération : 17/03/2026

Etaient présents : Mme Marion RIVOIRE, Mme Anne-Marie CORTES, M. Didier CORTES, Mme Bernadette FAURÉ, Mme Marie-Claire LABÉDAN, Mme Marie-Bénédicte LACOSTE, Mme Charlotte MOËNNARD, M. Pierre NAVARRO, Mme Josette NOËL, Mme Josette MARTINS, Mme Martine NOËL, Mme Monique ROUTABOUL.

Ont donné procuration :

Excusé : M. Philippe ARRUÉ

Mme Bernadette FAURE a été nommée secrétaire de séance.

**Délibération 2026-04 Demande d'aide sociale n°1**

*Exposé*

Madame la Présidente rappelle l'invasion de punaises de colza dans les habitations situées allée du Parc à Flourens durant le mois d'août 2025.

Un remboursement des frais engagés par les habitants pour la destruction de ces nuisibles peut être réalisé sur présentation de justificatifs de paiement.

- Une administrée sollicite une aide pour l'achat d'insecticides et autres répulsifs pour un montant de 208,37 €.

*Décision*

Au vu de la situation, après en avoir délibéré, il est décidé de prendre en charge le remboursement des frais engagés pour la destruction des punaises à hauteur de 208,37 €.

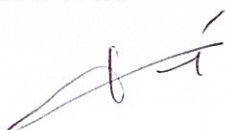
La délibération est adoptée à

12	VOIX POUR
0	ABSTENTION(S)
0	VOIX CONTRE

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Fait à Flourens, le 16/03/2026

Le secrétaire de séance,  
Bernadette FAURE



La Présidente,  
Marion RIVOIRE

